

SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE DU SENONAIS

Siège social : 2 chemin des Tuileries Les Cholleis 89100 NAILLY
Adresse de correspondance : BP 230 – 89100 NAILLY

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 avril, à 19 heures 00 minutes, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Président.

Présents les délégués des communes de : Béon, Bonnard, Brannay, Bussy le Repos, Cerstiers, Champigny, Communauté de communes de Serein Armançe, Compigny, Coulours, Courtoin, Courtois sur Yonne, Cudot, Cuy, Dixmont, Egriuelles le Bocage, Etigny, Foissy sur Vanne, Fontaine la Gaillarde, Fouchères, Fournaudin, Gron, Jouy, La Belliole, Les Bordes, Les Clérimois, Malay le Grand, Malay le Petit, Marsangy, Nailly, Pailly, Paron, Paroy sur Tholon, Pitfonds, Rosoy, Rousson, Saint Agnan, Saint Loup d'Ordon, Saint Martin d'Ordon, Saint Martin du Terre, Saint Valerien, Sens, Soucy, Subligny, Vallery, Vaumort, Verlin, Villebougis, Villenavoche, Villenavoite, Villevallier, Villiers Louis.

Absents les délégués des communes de : Arces Dilo, Bagneaux, Bassou, Brion, Bussy en Othe, Chaumont, Cheny, Chichery, Collemiers, Courgenay, Courton sur Yonne, Dollot, Epineau les Voves, Flacy, Gisy les Nobles, Joigny, La Celle Saint Cyr, La Chapelle sur Oreuse, La Postolle, Lailly, Larochette Saint Cydroine, Les Sièges, Les vallées de la Vanne, Lixy, Michery, Migennes, Montacher-Villegardin, Noé, Passy, Perceneige, Plessis Saint Jean, Pont sur Vanne, Saint Clément, Saint Maurice aux Riches Hommes, Saint Sérotin, Savigny sur Clairis, Sépeaux-Saint Romain, Serbonnes, Sergines, Thorigny sur Oreuse, Vaudours, Veroy, Véron, Villeblevin, Villecien, Villeneuve l'Archevêque, Villeneuve la Guyard, Villeperrot, Villeroy, Villethierry, Vinnour.

Avant donné procuration, les délégués des communes de : Arneau, Cérilly, Cèzy, Charmoy, Chéroy, Domats, Evry, Joigny, Maillot, Molinons, Pont sur Yonne, Saint Aubin sur Yonne, Villechétive, Villeneuve la Donagre, Voisins.

Absents excusés, les délégués des communes de : Chamvres, Chaumot, Cornant, Précy sur Vrin, Saint Denis les Sens, Saint Julien du Sault,

Secrétaire de séance : M. Didier DEPREZ (délégué de la commune Bonnard - 3ème Vice-Président)

Rectificatif du compte-rendu du 23 février 2022 :

- La déléguée de la commune de BAGNEAUX avait été inscrite « absente excusée » alors qu'elle avait donné un pouvoir.
- La déléguée de la commune de CHEROY a été oubliée alors qu'elle avait donné pouvoir.

Nous nous excusons pour ces désagréments.

OBJET DU JOUR

1) Contrat aidé : modification de la durée du contrat et du taux de remboursement,

2) Affectation du résultat 2021,

3) Compte de gestion 2021,

4) Compte administratif 2021,

5) Budget 2022,

6) Informations et questions diverses.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 23 FEVRIER 2022

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée générale du 23 février 2022.

1) CONTRAT AIDE : MODIFICATION DE LA DUREE DU CONTRAT ET DU Taux DE REMBOURSEMENT

Le Président expose au comité syndical que la délibération prise le 23 février 2022 au sujet du contrat aidé est caduque. En effet à compter du 1^{er} avril 2022, les modalités du contrat aidé sont modifiées suite à un arrêté du préfet de région.

Le Président expose au comité syndical que :

- le contrat aidé est désormais sur 9 mois et non plus 6 mois,
- le taux de remboursement passe de 65 % à 40 %.

Le Président rappelle au comité syndical que le poste a été créé pour 20 heures hebdomadaires à compter du 6 avril 2022.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte :

- de modifier à la fois la durée du contrat et le taux de remboursement comme précisé ci-dessus,
- Charge et autorise le président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2) AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le Président expose au comité syndical l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021.

- Recette de fonctionnement 002..... 70 892,16 €
- Recette d'investissement 001..... 8 905,71 €
- Recette d'investissement 1068..... 9 194,29 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2021 comme exposé ci-dessus.

Ces montants seront reportés au budget primitif 2022.

3) COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme SARRAZIN, 2ème Vice-Présidente, expose au comité syndical le compte administratif au titre de l'exercice 2021.

A la lecture de ce dernier, il s'avère qu'une erreur matérielle fait ressortir un montant erroné des dépenses de fonctionnement.

Le compte administratif ne peut donc pas être adopté ce jour.

4) COMPTE DE GESTION 2021

Le Président expose au comité syndical, qu'au vu du montant erroné des dépenses de fonctionnement 2021 mentionné sur le compte administratif, le compte de gestion ne peut pas être adopté ce jour.

5) BUDGET PRIMITIF 2022

Le Président expose au comité syndical le budget primitif 2022 comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : 218 791.89 €
	Recettes : 228 502.16 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : 69 134.60 €
	Recettes : 194 539.19 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget primitif 2022.

6) AFFAIRES DIVERSES

- Vente immobilière : Le Président informe le comité syndical que la date de signature de la vente d'une partie du terrain et de la maison d'habitation sera fixée prochainement.
- Maltraitance des animaux : Le Président rappelle au comité syndical que **SEUL** le Préfet est compétent.
- Rappel du rôle de la Fourrière : Le Président rappelle au comité syndical que la Fourrière est habilitée à recueillir, **SUR LA VOIE PUBLIQUE UNIQUÈMENT**, les chiens et les chats en état d'errance et de divagation.
- Surpopulation des chats : Le Président rappelle au comité syndical que le Maire, de part ses pouvoirs de police, peut interdire, par arrêté municipal, de nourrir les chats.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Giles-Maxime POIBLANC
Président du Syndicat
Maire de VERLIN